

Il vous est demandé de répondre au questionnaire d'autoévaluation « Enquête harcèlement » par le ministère de l'éducation nationale sur la base d'une mission d'intérêt public.

Ce questionnaire a pour objectif de prévenir et lutter contre le harcèlement au sein de votre lycée, que ce soit en mettant en œuvre des projets de sensibilisation ou en produisant des statistiques et de recueillir des informations sur votre situation afin de savoir si vous pensez être victime de harcèlement scolaire et de jauger la gravité de celui-ci. Vous n'êtes ni obligé de répondre à ce questionnaire, ni de renseigner votre nom et votre prénom. Cependant, si vous avez écrit votre nom et votre prénom et que les réponses de votre questionnaire montrent que vous souffrez peut-être de harcèlement, vos encadrants peuvent prendre en charge votre situation et la résoudre.

Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public. Elles sont traitées dans le respect du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Les informations que vous nous transmettez par le biais de ce questionnaire sont communiquées uniquement au chef d'établissement, à l'équipe ressource harcèlement dont le coordonnateur harcèlement de l'établissement, aux personnes désignées par le chef d'établissement pour la passation du questionnaire, aux personnes désignées par le chef d'établissement pour le traitement de votre questionnaire et à vos représentants légaux si vous avez renseigné votre nom et votre prénom et que vous êtes mineur.

Votre questionnaire est gardé en lieu sûr pendant toute l'année scolaire en cours, avant d'être détruit, sauf si vous avez écrit votre nom et prénom et que votre questionnaire comporte le signalement d'une situation de harcèlement. Dans ce cas de figure, il sera gardé pendant trois ans avant d'être détruit.

Si vous avez renseigné votre nom et votre prénom sur votre questionnaire :

Vos responsables légaux, si vous êtes mineur, ou vous-même, si vous êtes majeur, pouvez exercer les droits suivants :

1. Droit d'accès : demander au chef d'établissement de consulter à nouveau le questionnaire que vous avez rempli et d'en obtenir une copie ;
2. Droit de rectification : demander au chef d'établissement de modifier le questionnaire
3. Droit à la limitation : demander au chef d'établissement de suspendre le traitement du questionnaire que vous avez rempli (le temps de traiter une éventuelle demande de rectification ou d'opposition) ;
4. Droit d'opposition : envoyer un mail à dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation des informations que vous avez transmises dans votre questionnaire.

Pour toute autre question sur le traitement des informations saisies dans votre questionnaire, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale :

1. par courriel, à l'adresse électronique dpd@education.gouv.fr,
2. via le formulaire de saisine en ligne <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
3. ou par courrier postal, à l'adresse :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Délégué à la protection des données (DPD)
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Si vous estimez, après les avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

1. via le formulaire de saisine en ligne <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
2. ou par courrier postal, à l'adresse

Commission nationale de l'informatique et des libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07